

Conseil municipal – vendredi 5 juillet 2013-

1)Annexe mairie et espace culturel

Nous avons reçu le permis de construire. La commission de sécurité et la commission d'accessibilité ont rendu un avis favorable. Les appels d'offre pour un démarrage des travaux en septembre ont été lancés. Les entreprises seront retenues courant juillet.

Le conseil adopte également la solution proposée par le Maire : écran et rétroprojecteur rétractables.

Gabriel Hamann est chargé de la commission mobilier.

Monsieur le Maire explique également qu'il faudra, au début de l'année prochaine, à la fin des travaux, trouver une solution pour animer notre nouvelle bibliothèque en liaison, à la fois avec la bibliothèque de l'école et la future médiathèque communautaire. Le conseil le mandate pour rechercher une solution : emploi, bénévoles, association... et la proposer à un prochain conseil.

2)Raccordement du nouveau puits

Les travaux ont commencé. Ils devraient durer encore un quinzaine de jours. Le raccordement ne sera effectif qu'après les autorisations données par l'ARS (Agence régionale de santé) suite aux analyses qui seront effectuées.

les quelques travaux souhaités par le CODERST de juillet dernier concernant les piézomètres existants et l'ancien puits seront réalisés par la même occasion.

3)Cimetière

Les travaux de reprise démarreront fin juillet.

Une commission présidée par Michel Duhaut est chargée de répertorier quelques stèles représentatives qui seront conservées.

4)Forêt

Le Maire donne lecture au conseil des principales mesures de la loi du 12 juillet 2010 concernant l'affouage et fait part de son inquiétude : notre pratique n'est plus conforme à cette nouvelle loi, de même que les pratiques des affouagistes. Et le risque est grand de ne rien faire, nous pourrions y perdre jusqu'à notre qualification PEFC.

La commission forêt est chargée de préparer un nouveau règlement conforme à ces nouvelles données et préparer le modèle de délibération qu'il nous faudra prendre cet automne.

Par ailleurs, une information sera faite sur le « corbinusien » de l'été.

5)Projet « hôpital de jour »

Monsieur le Maire soumet au Conseil le projet de convention qu'il a reçu du Conseil général (par le biais de la MASPA) concernant l'utilisation de notre « salle d'automne » comme « hôpital de jour itinérant » deux jours par semaine. « Article 1 : La commune de Corbenay décide de soutenir la MASPA 70 dans son projet de création d'accueil de jour itinérant à destination des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou de troubles apparentés et de leurs aidants en mettant gratuitement à disposition la salle désignée « Résidence d'automne »... ». Ce projet est réalisé sous l'égide de la Communauté de communes qui participera aux frais.

6)Ruisseau CFP

Avec l'aide de Monsieur Catrin du Conseil général (APTBSaône et Doubs), un appel d'offres a été lancé pour trouver un maître d'œuvre pour la restauration éco morphologique du ruisseau du Clos Champ Tenon, aux abords de la CFP. Les études seront réalisées cette année pour des travaux qui pourraient avoir lieu en 2014.

7)Ecole

Quelques élèves de Corbenay sont scolarisés à Fougerolles, notamment en CLIS. Il nous est demandé une participation aux frais de scolarité.

Inversement, quelques élèves de Fougerolles sont scolarisés à Corbenay. Le Conseil demande donc les frais de scolarité correspondant, soit 57 € par enfant.

Une jeune fille de Corbenay, Mademoiselle Mathilde Marquès souhaite suivre une formation « petite enfance » au centre de formation professionnel de Vesoul. Afin de pouvoir s'inscrire, elle sollicite la commune pour faire son apprentissage à l'école maternelle. A l'unanimité, le Conseil donne son accord.

8)parcelle couverte de déchets inertes en zone commerciale

Comme il était stipulé sur l'acte de vente, la commune va reprendre possession du terrain au prix initial. Par ailleurs, le Conseil municipal accorde au propriétaire jusqu'au 30 septembre pour résorber cette montagne de déchets inertes. Passé ce délai, qui sera signifié par courrier recommandé, le nettoyage sera réalisé par la Commune aux frais du propriétaire.

8)Divers

Le règlement de l'étang communal est rectifié concernant la taille des carpes.

Un défibrillateur sera installé à l'extérieur de la salle polyvalente

Des devis ont été demandés pour la mise aux normes de l'éclairage de nos bâtiments publics, salle polyvalente y comprise.

La commune redéfinit avec exactitude la portion de voie communale baptisée « Avenue d'Aillevillers »

Réseau ferré de France a fait réaliser une estimation de la portion de voie ferrée située sur le territoire de Corbenay entre la gare et Les Chavannes (6 100 €). Le Conseil municipal décide de se porter acquéreur.

Le conseil renouvelle son adhésion au CAUE.

Un nouveau règlement, valable à compter du 1^{er} janvier 2014, concernant la location de la salle polyvalente, notamment dans ses aspects financiers est voté à l'unanimité.

Suite à un courrier reçu en mairie et lu au conseil, Monsieur le Maire s'engage à aller à la rencontre des habitants de ce quartier.

Prochain conseil : vendredi 6 septembre